

Mandat du groupe de travail n°6 : structuration du règlement d'urbanisme



TABLE DES MATIÈRES

- 1. Préambule..... 3
- 2. Objectifs partagés..... 4
- 3. Périmètre de travail..... 4
 - 3.1 Cas d'utilisation que le sous-groupe a vocation à satisfaire..... 4
 - 3.2 Cas d'utilisation qui sortent du périmètre de travail du groupe..... 5
- 4. Membres et acteurs du sous-groupe de travail..... 5
- 5. Organisation et pilotage..... 5
 - 5.1 Organisation..... 5
 - 5.2 Pilotage..... 5
 - 5.3 Livrables..... 5
 - 5.4 Calendrier..... 6

1. Préambule

Le règlement d'urbanisme est actuellement implémenté sous la forme de pièce écrite PDF d'un seul tenant, soit scannée, soit exportée d'un logiciel de traitement de texte, disposant d'une indexation et/ou d'un sommaire. Ce format n'est pas exploitable par un logiciel.

Lors du Hackathon Hack'Urba organisé par la direction de l'habitat, de l'urbanisme et des paysages en 2016, est clairement ressortie l'impossibilité d'exploiter informatiquement les règlements pdf des plans locaux d'urbanisme (PLU).

La décision a donc été prise de travailler sur le sujet. Conformément au mandat du GT CNIG DDU, un sixième sous-groupe de travail du groupe de travail CNIG « Dématérialisation des documents d'urbanisme » (DDU), nommé « Structuration du règlement d'urbanisme » a été constitué afin de travailler sur ce chantier.

Le commanditaire des travaux pris en charge par le GT DDU-SG6 est la sous-direction de la qualité du cadre de vie à la DHUP (direction de l'habitat, de l'urbanisme et des paysages).

Au lancement du sous-groupe, une analyse des besoins (été 2018) auprès d'un vaste panel de personnes a déterminé que les attentes et utilisations d'un règlement d'urbanisme exploitable informatiquement étaient nombreuses. Par exemple :

- instruction ADS : vérification de la compatibilité entre un projet et le règlement, accéder aux articles relatifs à une zone, comparer les règles entre zones, etc. ;
- communication au public : mise à disposition sur le site internet des communes, fourniture simplifiée d'extractions du règlement ;
- études diverses : faisabilité des projets, calculs de potentiels de constructibilité, suivi de l'évolution des zones d'activités.

2. Objectifs partagés

L'objectif partagé de ce sous-groupe de travail est de produire un standard ouvert d'échange d'un règlement d'urbanisme informatiquement exploitable.

L'élaboration de ce standard devra :

- à terme, permettre l'intégration des documents d'urbanisme structurés selon ce standard dans le GPU ;
- se baser au maximum sur des standards existants et ouverts (modèles de données, métadonnées, formats...);
- rester compatible avec le standard CNIG PLU afin de permettre une implémentation progressive de ce standard ;
- respecter les évolutions législatives qui tendent à libérer la rédaction des règles d'urbanisme pour que celles-ci permettent le déploiement d'un véritable projet de territoire.

L'objectif de ce sous-groupe de travail est donc que le règlement d'urbanisme devienne exploitable informatiquement. D'autres éléments réglementant l'urbanisme (OAP – orientations d'aménagement et de programmation et annexes) seront traités ultérieurement.

3. Périmètre de travail

Pour cela, le périmètre du travail a été divisé en deux niveaux de modélisation de la règle d'urbanisme :

1. un premier niveau permettant de générer un document rassemblant l'ensemble des règles écrites du règlement (texte et schémas/illustrations) relatives à un zonage et applicables à leurs parcelles, au format texte structuré par blocs ;
2. un deuxième niveau consistant à pouvoir modéliser plus finement les règles d'urbanisme de façon à ce qu'elles soient directement interrogeables par des programmes informatiques. Ce niveau doit s'attacher à modéliser à la fois les règles qualitatives et les règles quantitatives extraites du règlement ;

Ces niveaux doivent prendre en compte les schémas, illustrations et lexiques déterminant les définitions qui sont des éléments clés pour la compréhension de la règle. En effet, la réforme du contenu du PLU a consacré la valeur réglementaire des schémas et illustrations.

3.1 Cas d'utilisation que le sous-groupe a vocation à satisfaire

Les cas d'utilisation prioritaires pour le sous-groupe sont les suivants :

- consultation du règlement à la parcelle (niveau 1) ;
- facilitation de l'élaboration du PLU (niveau 1) ;
- aide à l'instruction du droit des sols pour les instructeurs (niveau 1 et 2) ;
- estimation du potentiel constructible et création d'enveloppe constructible (niveau 2) ;
- mesure des potentiels de densification, afin de participer à l'objectif de zéro artificialisation nette des sols fixé par le plan biodiversité (niveau 2).

3.2 Cas d'utilisation qui sortent du périmètre de travail du groupe

Les cas d'utilisation hors périmètre sont les suivants :

- La conception des outils permettant d'exploiter le règlement d'urbanisme (sont du ressort des acteurs du secteur de l'urbanisme intéressés) ;
- l'intégration des règlements dans le GPU (est du ressort des collectivités) ;
- les cas d'utilisation qui ne sont pas cités dans la partie 3.1 ;
- les annexes, OAP, les SUP et documents d'urbanisme hors PLU.

4. Membres et acteurs du sous-groupe de travail

Dans la logique du Conseil national de l'information géographique dont il dépend, le sous-groupe de travail dédié à la traduction numérique de la règle d'urbanisme est ouvert à tous les acteurs volontaires et intéressés qui ont des éléments à apporter pour faire avancer le chantier.

A son lancement, le sous-groupe est constitué de représentants de l'IGN, du ministère de la Transition écologique et solidaire, du ministère de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales, des collectivités et des représentants du secteur privé qui produisent et utilisent la donnée liée à l'urbanisme.

5. Organisation et pilotage

5.1 Organisation

Le sous-groupe de travail dédié à la traduction numérique de la règle d'urbanisme est le sixième sous-groupe du [groupe de travail « dématérialisation des documents d'urbanisme »](#) (GT DDU) du CNIG.

Le sous-groupe se regroupe environ 5 fois par an, en se fixant systématiquement des actions à effectuer avant la réunion suivante.

Il rend compte régulièrement de ces activités et de l'avancement des travaux au GT CNIG DDU, qui rend compte lui-même de ses travaux à la Commission Données du CNIG.

5.2 Pilotage

Le pilotage du sous-groupe de travail est assuré conjointement par l'IGN et la DHUP, en cohérence avec le pilotage (DGALN) du GT CNIG DDU.

5.3 Livrables

Les livrables attendus sont :

- un ou plusieurs standards respectant le présent mandat et adoptés par les membres du sous-groupe, le GT DDU et la commission Données du CNIG ;
- des documents annexes facilitant la prise en main, la compréhension du ou des standards.

Comme l'ensemble des standards produits par le CNIG, les documents et standards produits seront soumis à appel à commentaires des utilisateurs pour assurer qu'ils répondent aux besoins qui ont déclenché la production d'un standard.

5.4 Calendrier

Le sous-groupe se fixe comme objectifs temporels de produire :

- un projet de standard répondant au niveau 1 pour septembre 2020 ;
- un projet de standard répondant au niveau 2 pour l'année 2020.